



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MEUSE

### la liste des pièces justificatives acceptées par le service de l'immatriculation des véhicules pour les demandes des particuliers ...

#### **l'identité**

1. carte nationale d'identité française ou étrangère en cours de validité
2. permis de conduire français ou étranger
3. passeport français ou étranger
4. carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résident de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un état membre de l'Union européenne ou de l'espace économique européen.

#### **le domicile**

1. titre de propriété
2. certificat d'imposition ou de non-imposition
3. quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone (y compris portable) de moins de 6 mois
4. attestation d'assurance logement

#### **l'état civil**

1. dans le cas d'un changement d'état matrimonial : livret de famille, extrait d'acte de mariage ou jugement de divorce
2. dans le cas d'un changement d'état civil ou de raison sociale : pièce justificative d'identité



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49  
[site internet : www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr) courriel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

Date de création	03/03/2015	Date de mise à jour (vérification annuelle)	19/03/2015	Date de mise à jour (évolution réglementation)	/
------------------	------------	--	------------	---	---